

629 (XXII). Demande d'admission du Maroc à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné la demande d'admission ⁵⁶ présentée par le Maroc à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et transmise au Conseil par cette organisation conformément à l'article II de l'accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,

Décide d'informer l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture qu'il n'a pas d'objection à l'admission du Maroc à ladite Organisation.

*930^e séance plénière,
11 juillet 1956.*

630 (XXII). Examen général du développement et de la coordination de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

A

I

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné la déclaration préliminaire du Secrétaire général ⁵⁷, sa note sur le programme de travail du Conseil et les incidences financières des mesures prises par le Conseil ⁵⁸, ainsi que sa note sur les programmes de travail et l'état estimatif des dépenses afférentes aux activités d'ordre économique et social de l'Organisation des Nations Unies ⁵⁹,

Ayant examiné les rapports annuels de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Union internationale des télécommunications, de l'Union postale universelle et de l'Organisation météorologique mondiale ⁶⁰,

⁵⁶ Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-deuxième session, Annexes, point 22 de l'ordre du jour, document E/2902 et Add.1.

⁵⁷ *Ibid.*, point 3 de l'ordre du jour, document E/2894.

⁵⁸ *Ibid.*, point 17 de l'ordre du jour, document E/2903.

⁵⁹ *Ibid.*, document E/2900 et Add.1.

⁶⁰ Organisation internationale du Travail: *Dixième rapport de l'Organisation internationale du Travail aux Nations Unies*, Genève, 1956 (E/2879). Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture: *Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à la vingt-deuxième session du Conseil économique et social* (E/2878); *Rapport de la huitième session de la Conférence, 4-25 novembre 1955, Rome, mars 1956* (E/2878/

Ayant examiné le dix-neuvième rapport du Comité administratif de coordination ⁶¹,

Considérant que, pour que le Conseil puisse prendre des mesures plus positives en matière de coordination, il est nécessaire de procéder à des travaux préparatoires adéquats,

1. *Prend acte* des rapports susmentionnés;

2. *Félicite* le Secrétaire général des mesures qu'il a déjà prises pour que l'activité de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme s'exerce avec les moyens les plus économiques;

3. *Approuve*, sous réserve des décisions qui ont été prises et des observations qui ont été formulées par le Conseil au cours de la présente session, les propositions contenues dans la note du Secrétaire général intitulée « Observations sur le programme de travail du Conseil et sur les incidences financières des mesures prises par le Conseil » ⁶²;

4. *Réitère* l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 125 (II) du 20 novembre 1947 et *prie instamment* les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées de prendre d'urgence des mesures pour coordonner à l'échelon national leur action pour tout ce qui touche les activités de l'Organisation des Nations Unies et des diverses institutions spécialisées afin que l'Organisation et les institutions spécialisées puissent s'attacher davantage à l'exécution des projets les plus importants et à une coordination plus étroite de leurs activités dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme;

5. *Prie* le Secrétaire général de préparer un nouveau rapport analogue au document intitulé « Observations

Add.1); *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 1955, Rétrospective de dix années et perspectives d'avenir*, Rome, octobre 1955 (E/2878/Add.2); *Le travail de la FAO, 1954-1955, Rapport du Directeur général*, Rome, 1955 (E/2878/Add.3); *Programme de travail pour 1956 et 1957*, Rome, 1956 (E/2878/Add.4). Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture: *Rapport aux Nations Unies pour l'année 1955-1956* (E/2867). Organisation mondiale de la santé: *Activités de l'OMS en 1955, Rapport annuel du Directeur général à l'Assemblée mondiale de la santé et aux Nations Unies — Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé, n° 67*, Genève, mars 1956 (E/2873); *Rapport supplémentaire au Conseil économique et social*, juillet 1956 (E/2873/Add.1). Organisation de l'aviation civile internationale: *Rapport annuel du Conseil à l'Assemblée pour 1955*, Caracas, juin-juillet 1956 (E/2877); *Prévisions budgétaires présentées par le Conseil pour l'exercice 1957 et annexe explicative*, Caracas, juin-juillet 1956 (E/2877/Add.1); *Rapport supplémentaire du Conseil à l'Assemblée sur les activités de l'Organisation, 1^{er} janvier-15 juin 1956* (E/2877/Add.2). Union postale universelle: *Rapport sur les activités de l'Union, 1955*, Berne (E/2826); *Rectificatif* (E/2826/Corr.1). Union internationale des télécommunications: *Rapport sur les activités de l'Union internationale des télécommunications pour l'année 1955*, Genève, 1956 (E/2874). Organisation météorologique mondiale: *Rapport annuel de l'Organisation météorologique mondiale, 1955*, Genève, 1956 (E/2847).

⁶¹ Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-deuxième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour, document E/2884.

⁶² *Ibid.*, point 17 de l'ordre du jour, document E/2903.